

MAIRIE DE LA TOURETTE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

PROCES VERBAL

de la séance du 15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Serge GRANJON, Maire.

Date de la convocation : 7 mai 2025

PRESENTS: GRANJON Serge, BAREL Yvonne, GRANDCHAMP Philippe, FAURE Jean-Yves, PATOUILLARD Estelle, LAGER Marie Odile, REGIOR Brigitte, BAREL Christian, GRAC Claude, THOMAS Eddy, PERONON Jocelyne, POIRIEUX Corinne

ABSENTS EXCUSES : ABDALLAH Joseph

ABSENTS EXCUSES et REPRESENTES : Robert DUPIN représenté par POIRIEUX Corinne
Jacques DURIEUX représenté par THOMAS Eddy

ABSENTS :

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants: 14

Secrétaire de la séance : Marie Odile LAGER

Ordre du jour

- approbation du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2025
- participation aux frais de l'école St Joseph (maternelle et primaire)
- versement de subvention à diverses associations
- versement de subvention pour les fournitures scolaires attribuées aux collégiens (rentrée 2025-2026)
- SIEL: adhésion à la compétence optionnelle Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE) accompagnant les collectivités dans le suivi et l'optimisation de la consommation énergétique des bâtiments
- étude d'un devis
- questions diverses

Préambule

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2025 a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal en même temps que la convocation à cette nouvelle séance.

Aucune observation n'ayant été formulée par les membres présents à la dernière séance, ce procès-verbal est adopté.

Délibérations du Conseil Municipal

Participation aux frais de l'école privée Saint-Joseph (année 2024-2025)

Chaque année, la commune participe au fonctionnement des écoles dans lesquelles les enfants de la commune sont scolarisés. En ce qui concerne les écoles publiques, elle participe aux dépenses de fonctionnement et d'investissement. En ce qui concerne les écoles privées, elle participe seulement aux dépenses de fonctionnement.

L'année dernière, le coût réel par élève après bilan s'élevait à la somme de 1.143,00 € (pour 14 enfants scolarisés).

Pour l'année scolaire 2024-2025, l'Ecole privée SAINT JOSEPH a informé la commune que les charges prévisionnelles de fonctionnement en moyenne et par enfant s'élèveraient à la somme de 1.158,00 € (pour un effectif total de 149 élèves, sur ce nombre, la commune ayant 20 élèves scolarisés)

Compte tenu de ses éléments, le Conseil Municipal a décidé de donner par enfant tant en maternelle qu'en primaire, la somme de 1.158,00 €, pour les 20 élèves scolarisés.

Octroi de subventions à diverses associations

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

Association de la commune

Club « Amitié Loisirs » La Tourette	200 €
Société de chasse La Tourette	200 €
Tourettruc	200 €
Saintourniz	200 €
Comité des fêtes	400 € (200 € + 200 € = participation animation Noël 2024)

Association hors de la commune

Secours Populaire	70 €
ADTHF	70 €

Octroi de subvention aux collégiens dans le cadre des fournitures scolaires pour l'année 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que l'année dernière, le Conseil Municipal avait accordé pour les fournitures scolaires, la somme de 25 € sans aucune considération du lieu de scolarité à tous les collégiens (classe de 6^{ème} à 3^{ème})

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de renouveler les subventions pour les fournitures scolaires pour la rentrée 2025-2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Sollicitation d'un barnum auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place un dispositif de « cession à titre gratuit de barnums aux communes de – 2000 habitants », afin de conforter les petites communes dans leur rôle d'appui et de coordination des associations locales, et de le mettre à disposition des associations présentes sur son territoire.

Pour être éligible au dispositif, la commune doit être implantée sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ne pas être rattachée à une métropole régionale et ne pas totaliser plus de 2 000 habitants.

La commune remplissant toutes ces conditions, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal afin de solliciter du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'attribution d'un barnum.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette demande.

Divers thèmes abordés

SIEL: adhésion à la compétence optionnelle Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE)

Le SIEL nous a proposé d'adhérer à la compétence optionnelle Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE) à compter du 1^{er} janvier 2026, moyennant une contribution de 630 €.

Ayant déjà une convention qui se terminera le 31 décembre 2027, le Conseil Municipal a décidé d'attendre d'avoir des précisions complémentaires avant de signer un nouveau contrat.

* travaux du cimetière

Les travaux devraient débuter début juin.

* remboursement total et partiel de prêts

Suite à la vente de l'auberge, un prêt du CREDIT MUTUEL va être remboursé totalement. La somme en capital à rembourser est de 165.000 €. L'indemnité de remboursement (à titre commercial) est de 2.500 € au lieu de 4.457,99 €. Ce remboursement se fera tout de suite après le règlement de la prochaine mensualité (30/06).

Un autre prêt, celui du CREDIT AGRICOLE va lui être remboursé partiellement à hauteur de 85.000 € (en capital), les frais étant de 216,87 €.

* Etude d'un devis

Un devis a été demandé à l'entreprise de Guillaume Brun, pour la fourniture et l'installation d'une porte au niveau du WC de la salle du Club Amitié loisirs (Espace Associatif).

En effet, jusqu'à maintenant, il n'y avait qu'un rideau qui fermait le WC.

Le coût de cette porte est de 660 € HT, soit 792,00 € TTC.

Le Conseil valide cette acquisition.

*Visite du Sous-Préfet le jeudi 12 juin (de 9H à 14H)

Monsieur le Sous-Préfet nous rendra visite le jeudi 12 juin (au matin) afin de connaître notre territoire et visiter 2 entreprises de la commune. Madame la Députée, Monsieur le Sénateur sont également invités ainsi que le Conseil Municipal. A l'issue de cette visite, un repas sera organisé au restaurant de St Nizier de Fornas.

*Route des Armuriers : étude de possibilité pour ralentir la circulation

Les riverains se sont plaints d'une vitesse excessive des voitures qui empruntent le chemin de guillaumont et la route des Armuriers, pour récupérer la RD 498 (et éviter ainsi les divers réhausseurs installés sur la commune de St Bonnet).

Une rencontre a eu lieu sur le terrain avec les techniciens de Loire Forez Agglo.

Dans un premier temps, un radar va être installé début juin sur une semaine, afin de comptabiliser les véhicules et la vitesse.

Dans un second temps, une étude et un devis vont nous être adressés pour la création :

- de 2 chicanes avec des plots en béton sur la route des Armuriers
- d'un léger bourrelet (comme un mini rond-point) au croisement de la route des Armuriers et du chemin de guillaumont

*Remise des prix du fleurissement communal

La remise des prix du fleurissement communal a eu lieu le vendredi 9 mai. Une cinquantaine de plantes ont été offertes pour le bonheur de tous. Un moment convivial a clôturé la cérémonie en présence des élus.

*Fête du plan d'eau le 23 août prochain

Le programme s'étoffe progressivement. Une marche sera organisée avec 3 parcours possibles. Il y aura une animation musicale, des jeux gonflables gratuits pour les enfants, divers stands, feu d'artifice....

L'association « pour un échange KPAI St Bonnet » s'occupera du repas de midi.

Le SIVOM est à la recherche de grand chapiteau pour accueillir les personnes lors du repas de midi.

*Marche de l'ADTHF le dimanche 15 juin prochain

Comme chaque année, l'ADTHF organise sa marche « La Rando des Balcons » avec départ de St Bonnet le Château. Manquant d'aide, tous les bénévoles sont les bienvenus.

SYNTHESE DES DATES

- ♦ Jeudi 12 juin à 9H : visite du Sous-Préfet
- ♦ Vendredi 20 juin à 20h : réunion avec les associations pour organiser la journée « portes ouvertes » à l'Espace Associatif
- ♦ vendredi 27 juin à 20h30 : prochain conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00 minutes

APPROBATION du PROCES VERBAL

REMARQUES ET OBSERVATIONS FAÎTES PAR LES CONSEILLERS

Le procès-verbal a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal en même temps que la convocation à la séance du 27 juin 2025

A l'ouverture de la séance du 27 juin, Monsieur le Maire a demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à formuler.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté.

Approbation en date du 27 juin 2025

Le Maire
Serge GRANJON



La secrétaire
Marie Odile LAGER

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Marie Odile LAGER, the secretary.